Initiatives parlementaires

Les immigrants sont vraiment effrayés quand on leur dit qu'ils doivent comparaître devant un juge de la citoyenneté. Tout le monde sait que lorsqu'on comparaît devant un juge, on est soit coupable, soit innocent. C'est donc avec cette impression qu'ils se présentent pour faire une demande ou pour passer un test. Pour certaines de ces personnes qui sont âgées de plus de 60 ans et qui n'ont pas eu la possibilité de faire des études, ce processus est très intimidant.

Je ne veux pas être celui qui critique toujours le ministère sans jamais faire de recommandations concrètes. Je vais énumérer ces recommandations très rapidement.

Nous devons reconnaître le problème de l'analphabétisme et faire en sorte que la Loi sur la citoyenneté en tienne compte. Nous devons veiller à ce que des cours sur la citoyenneté soient également accessibles à tous les demandeurs d'un bout à l'autre du pays.

Comme l'a proposé ma collègue, nous devons modifier la Loi sur la citoyenneté pour qu'elle reflète les réalités des années 1990. Nous devons veiller à ce que les juges de la citoyenneté soient parfaitement qualifiés et à ce que toutes les allusions aux juges dans les tribunaux aient aussi étaient examinées.

Nous devons consulter tous les paliers de gouvernement pour faire en sorte que nous ayons un système d'enseignement qui apprenne en fait aux gens en quoi consiste la citoyenneté.

Enfin, nous devons coordonner les efforts des commissions scolaires, des municipalités, des provinces et du gouvernement fédéral pour savoir ce que nous apprenons à ceux qui arrivent dans notre pays ainsi qu'à nos enfants en ce qui concerne la vraie citoyenneté canadienne.

Il y a beaucoup de travail à faire. Nous n'avons pas encore commencé et c'est une occasion pour que le ministre prenne rapidement des mesures à ce sujet.

• (1155)

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, moi aussi, je suis heureuse de prendre la parole sur la motion de la députée de Saint-Laurent—Cartierville, parce que j'approuve le principe de cette motion.

Au cours de la dernière année, notre gouvernement a annoncé son intention de présenter une nouvelle loi sur la citoyenneté dans le cadre d'une vaste entreprise pour accentuer la valeur de la citoyenneté canadienne. Le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté croit, pour reprendre le libellé de la motion, que la nouvelle loi devrait refléter la nature évolutive de la société canadienne et tenir compte de l'engagement du Canada à l'égard de la diversité et des droits de la personne.

La motion dont nous sommes saisis soulève des questions qui sont déjà un aspect important du mandat du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Le ministère voit à ce qu'on tienne compte de la nature évolutive de la société canadienne.

Le gouvernement prend très au sérieux son engagement à l'égard de la diversité canadienne et des droits de la personne. Nous bâtissons un Canada où les institutions, les lois et le mode de vie des citoyens reflètent les valeurs de la société.

Quelles sont ces valeurs? On remarque notamment l'esprit de générosité et de compassion, la croyance dans l'égalité et la justice, une volonté d'utiliser la consultation et le dialogue pacifique ainsi que le respect de la diversité. La citoyenneté canadienne reflète ces valeurs. La citoyenneté canadienne sous-tend la promotion du sens de l'appartenance à la collectivité, de l'identité nationale et des objectifs communs. La citoyenneté canadienne sous-tend la volonté de bâtir un Canada où tout le monde se sente chez soi. La citoyenneté canadienne constitue une assurance que tout le monde participe à la préparation de notre avenir commun.

La citoyenneté canadienne devrait aussi englober une notion de responsabilité. L'un des députés a parlé de la responsabilité que les Canadiens estiment avoir à l'égard de la paix, de l'ordre et de la saine gestion publique, de la responsabilité qu'ils ont de veiller à ce que l'on encourage les vraies valeurs familiales, à ce que l'ordre public demeure la pierre angulaire de notre société, à ce que l'on aide les groupes moins favorisés, surtout les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants. À la responsabilité que nous avons, en tant que membres de la société, d'être productifs.

Être citoyen canadien, en fin de compte, c'est participer à part entière et de manière équitable à la vie de la collectivité. Nous avons déjà pris un engagement à l'égard de la diversité dans ce pays. Notre société multiculturelle et sa dualité linguistique reposent sur le respect mutuel. Le droit à la liberté d'expression, à la religion et à la culture est inscrit dans les lois et la Constitution du Canada.

Le Canada tire de plus en plus parti de cette diversité. Les nouveaux arrivants, qui sont les bienvenus au Canada, sont encouragés à participer à l'avenir de notre pays au même titre que tous les Canadiens. L'engagement du Canada à l'égard des droits de la personne est déjà bien établi. Le fait qu'on se soit battu pour avoir une Déclaration canadienne des droits et par la suite la Charte canadienne des droits et libertés et la Loi sur le multiculturalisme, et le fait que l'on ait proposé des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne sont autant de facteurs qui montrent toute l'importance que les différents gouvernements du Canada, actuels et passés, accordent à la reconnaissance des droits de la personne.